

P.V. n° 4

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DEMARQUE.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 105 euros.*

25 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue aura **3 qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA)  
SAISON 2022/2023

( **3** QUALIFIES POUR LA FFF POUR LES 1/32EMES )

**25** Engagés

au plus tard le 15/10/2022	1er Tour	4	matches avec	8	clubs					
au plus tard le 29/10/2022	2ème Tour	10	matches avec	4	vainqueurs	+	16	entrants		
au plus tard le 26/11/2022	3ème Tour	5	matches avec	10	vainqueurs					
Samedi 17/12/2022	Finale Régionale	3	matches avec	5	vainqueurs	+	1	entrant	(D2 F.F.F.)	
							25	engagés		
<b>16 entrants au 2ème tour</b>	A déterminer									
<b>1 entrant Finale régionale</b>	Pessac F.C. (D2 F.F.F.)									

**2ème Tour :**

La Commission homologue les résultats des 10 matches de ce tour.

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 8 NOVEMBRE 2022

PAGE 2/4

### Calendrier des tours :

➤ **3<sup>ème</sup> Tour – à disputer au plus tard le 26 novembre 2022 :**

- ☺ - R.C. Niortais / Futsal Angoulême
- ☺ - Niort Athletic Futsal Club / A.J. Aulnaysienne Futsal
- ☺ - Pauillac St-Laurent / Real Futsal Blanquefort
- ☺ - Les Coqs Rouges Bordeaux / Stade Montois
- ☺ - F.C. Martignas Illac / La Jeanne d'Arc de Dax.

➤ **FINALE REGIONALE : le samedi 17 décembre 2022.**

Elle concernera les 5 équipes qualifiées à l'issue du 3<sup>ème</sup> tour + Pessac F.C. (D2 Futsal) et aura donc lieu le **samedi 17 décembre 2022** à Niort (Deux-Sèvres) dans la **salle de l'Acclameur** – 50 rue Charles Darwin – 79000 **NIORT**.

---

### Organisation des rencontres

---

Le club 1<sup>er</sup> nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

---

### Durée des rencontres

---

**2 x 25 minutes (en déroulé).**

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 8 NOVEMBRE 2022

PAGE 3/4

l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

### Réglementation technique

**Réglementation fédérale** : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2022/2023, complétées par le règlement F.I.F.A.).

**Terrain** : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

**Nombre de joueurs** : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

**Ballons** : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

**Maillots et chaussures** : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

**Rappel** : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

**Arbitrage** : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage, ou, par délégation, via la Commission Départementale d'Arbitrage du District du club recevant.

Le délégué désigné est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

**Délégué** : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,446 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

**Feuilles de matches** : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

**Discipline** : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

**Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale**

## CHAMPIONNATS

### FUTSAL REGIONAL 2

Match n° 25118682 – Poule B – Blanquefort Futsal / Biscarrosse Olympique du 27/10/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 04/11/2022 qui **donne match perdu par forfait à l'équipe de Biscarrosse Olympique (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de Blanquefort Futsal (3-0, 3 points).**

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr) par la messagerie Zimbra, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

Le Président,  
**Robert CURIDA**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 11/11/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT